

Montréal, le 7 février 2013

Fin de l'intervention de l'AQDMD dans la cause de Ginette Leblanc

Madame Ginette Leblanc n'est plus. C'est un souvenir ému que tous les membres de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité garderont d'elle et de ses proches qui l'ont si bien entourée. Elle s'est battue courageusement pour avoir l'assurance qu'on mettrait fin à sa souffrance lorsqu'elle la jugerait intolérable. Elle n'a pas eu le temps d'obtenir ce droit, mais souhaitons qu'un jour sa demande profite à d'autres.

Par son courage, Madame Leblanc aura contribué à faire avancer cette cause qu'une majorité de Québécois soutient, celle du droit à l'aide médicale nécessaire pour une fin de vie digne et sans souffrance. Pour elle et pour tant d'autres personnes dans une position comparable, nous continuerons sans relâche. Nous avons travaillé à ses côtés et nous poursuivrons son combat, notre combat.

Dès le début de sa requête, notre association s'est engagée à titre d'intervenante dans les procédures judiciaires. Nous n'aurions jamais pu mener cette action juridique sans le soutien pro bono des avocats Patrick Ferland, Marie-Josée Hogue, Véronique Roy et Mélissa McMahon-Mathieu, du cabinet Heenan Blaikie. Ce fut un privilège de travailler avec eux.

Hélène Bolduc, présidente
Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité
(514) 341-4017
Courriel: info@aqdmd.qc.ca